



FORMATION

Maîtriser le logiciel évalué d'audit énergétique - étude de cas pour apprendre à utiliser votre logiciel conformément à l'arrêté du 4 mai

Suite à la réforme, MAJ vous propose un programme de formation court et pratico-pratique afin de vous permettre d'actualiser vos compétences. En présentiel avec 1 exercice sur un des logiciels évalués, vous serez tout sur les modifications suite à la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets - Arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 4 mai 2022 définissant le contenu de l'audit énergétique réglementaire.

75 %

PRÉ-REQUIS

Formation réservée aux architectes ayant :

- Suivi la formation FEEBât M5a et M5b
- Suivi la formation FEEBât DynaMOE 1 avant le mois de novembre 2023
- Déjà une qualification en tant qu'auditeur énergétique (+/- 3)
- Suivi la webconférence "L'essentiel de DynaMOE 1 - suite évolution réglementaire"

COMPÉTENCES CLÉS

Réaliser un audit énergétique réglementaire conformément à l'arrêté du 4 mai 2022

PROGRAMME

1ère séquence : 3h30

- Mise à jour réglementaire et analyse de l'arrêté du 4 mai 2023
- Consignes sur l'exercice à réaliser sur le logiciel évalué - un lien d'accès sur version démo vous sera transmis. Vous aurez la possibilité de tester individuellement plusieurs logiciels dont Liciel DPE, DpeWinV5...
- Exercice en groupe sur version d'essai d'un logiciel évalué, uniquement sur PC version Windows 10 minimum (incompatible sur MAC)

2ème séquence : 3h30

- Correction de l'exercice
- Saisie des scénarios
- Analyse des aides financières
- Enregistrement et restitution de l'audit
- Présentation des différents logiciels évalués

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de questions-réponses

- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes

- Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

PUBLICS

- Architectes

7h

THÉORIE ●○○○○

PRATIQUE ●●●●○